



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20236
21 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 21 octobre 1988, indiquant que M. Mario Scialoja a été nommé représentant adjoint de l'Italie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.
